

AC.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

**D E C R E T**

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

ANNEE 1966 - N° 212 /PR/MFPT/DP.I

SOMMAIRE :

Nomination.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DU GOUVERNEMENT DU DAHOMEY

Présenté par  
le Directeur  
du Personnel,

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- VU le Décret n°144/PR. du 24 Décembre 1965 portant formation du Gouvernement ;
- VU la Loi n°59-21/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- SUR la proposition du Ministre de la Fonction Publique et du Travail ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

- ORIGINAL I
- JORD I
- FR 3
- M I
- Sous.MINIS. 7
- DF 2
- DFP I
- DGF I
- DB I
- DC 2
- CF I
- TRESOR I
- DI I
- HAUT COM. 2
- INTER. I

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- M. TOHON Georges, Attaché Administratif de 1ère classe, 1er échelon du Cadre des Personnels Administratifs Communs, précédemment en service au Ministère de la Fonction Publique et du Travail, est nommé Directeur-Adjoint du Personnel à Porto-Novo.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

COTONOU, le 14 MAI 1966

VU :  
LE MINISTRE DES FINANCES ET  
DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Nicéphore SOGLO

Général Christophe SOGLO.-

VU :  
LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DU TRAVAIL

Pascal CHABI KAO